

RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



**CONSEIL MUNICIPAL
4 FEVRIER 2025**



Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1. CONTEXTE DE LA PREPARATION DU BUDGET 2025	4
2. CONTEXTE ECONOMIQUE	6
3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 PROVISOIRES.....	8
3.1 BUDGET COMMUNAL	8
3.2 BUDGET ANNEXE DE L'EAU.....	9
4. ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2024 – BUDGET COMMUNAL.....	10
5. UN EMPRUNT DE 1,3 MILLIONS D'EUROS CONTRACTE AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR LE BUDGET DE L'EAU	11
6. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNAL	12
7. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.....	15
8. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024 – 2026.....	17
9. LES NOUVEAUTES EN 2025	18

INTRODUCTION

Rappels législatifs et réglementaires sur le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) et le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB).

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Délai : 10 semaines précédant l'examen du budget pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget

**Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.
Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif**

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux.

1. CONTEXTE DE LA PREPARATION DU BUDGET 2025

Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1^{er} janvier 2025, le gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année.

Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Contenu de la loi spéciale

La loi spéciale contient trois articles nécessaires à la continuité de la vie nationale et au fonctionnement des services publics, au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale.

L'article premier de la loi spéciale autorise l'État à percevoir les impôts existants. Cette mesure garantit le financement de l'État, des collectivités territoriales et des organismes publics. Elle permet également le prélèvement des recettes destinées aux collectivités territoriales (PSR-CT) et à l'Union européenne (PSR-UE).

Les deuxième et troisième articles autorisent l'État et des organismes de sécurité sociale à emprunter. Ces dispositions permettent de sécuriser les opérations de financement nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Processus législatif et parlementaire : loi d'urgence

Le 10 décembre, le Conseil d'État a rendu un avis relatif à l'interprétation de l'article 45 de la LOLF, qui permet au Gouvernement de déposer un projet de loi spéciale au Parlement en l'absence de possibilité de promulguer un projet de loi de finances avant le 31 décembre de l'année.

Présenté en Conseil des ministres le 11 décembre, le projet de loi a été adopté à l'Assemblée nationale lundi 16 décembre (481 votes pour ; 0 contre) modifié par trois amendements.

Le texte voté :

- autorise l'État à percevoir les impôts et reconduit les prélèvements sur les recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne (article 1) (sans modification) ;
- précise les montants évaluatifs des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales en reprenant le niveau de la LFI 2024 (article additionnel nouveau) ;
- autorise l'État à emprunter en 2025 (amendement rédactionnel précisant cette limite temporelle) (article 2) ;
- autorise les organismes de sécurité sociale à emprunter en 2025 (amendement rédactionnel précisant cette limite temporelle) (article 3).

Le 18 décembre, le projet de loi a été adopté au Sénat (345 voix pour ; 0 voix contre).

Ce projet de loi est donc définitivement adopté par le Parlement.

La loi spéciale a été promulguée par le Président de la République le 20 décembre 2024. Elle a été publiée au Journal officiel du 21 décembre 2024.

Un décret complète la loi spéciale

Une fois la loi promulguée, le Gouvernement a pris un décret ouvrant les crédits nécessaires pour les services votés, conformément à l'article 47 de la Constitution (décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2025 publié au Journal officiel du 31 décembre 2024). Ce décret vise à couvrir les besoins des missions et programmes budgétaires pour démarrer la gestion 2025, avec des ouvertures de crédits dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances pour 2024.

Les discussions relatives au budget 2025 se poursuivent au 1^{er} trimestre 2025.

Deux circulaires précisent la loi

Une première circulaire interministérielle publiée le 12 décembre 2024 signée par le Premier ministre explicite la mise en place d'une régulation budgétaire renforcée et d'une réserve républicaine.

Une circulaire du 30 décembre 2024 précise les modalités de mise à disposition des ressources et de consommation en crédits et en emplois, pour l'État et les organismes publics nationaux et opérateurs financés par l'État.

Gestion budgétaire en période de services votés

La direction du Budget, en lien avec l'ensemble du réseau de contrôle budgétaire et les ministères, participe à la mise en œuvre des services votés.

- Aucune dépense nouvelle ne sera mise en oeuvre, hormis en cas d'urgence nationale nécessitant une action immédiate, et les dépenses discrétionnaires pouvant être suspendues le seront ;
- Un blocage des crédits a été mis en place dès l'ouverture de la gestion pour limiter la consommation aux dépenses strictement nécessaires à la continuité des services publics ;
- Le régime des services votés s'applique aux dépenses des organismes financés par subvention de l'État ou taxe affectée ;
- Les commissions de finances des Assemblées sont informées régulièrement des dépenses engagées.

L'élaboration du budget primitif de la commune de Porte-de-Savoie, comme de l'ensemble des collectivités locales, se fait donc dans un contexte incertain.

Les estimations sont faites avec prudence, en fonction des éléments connus à cette date.

2. CONTEXTE ECONOMIQUE

✓ Le contexte inflationniste

Rappel des taux de l'inflation sur les derniers exercices

2022	5.2 %
2023	4.9 %
2024	2 %
2025	1.6 % (prévision janvier 2025)

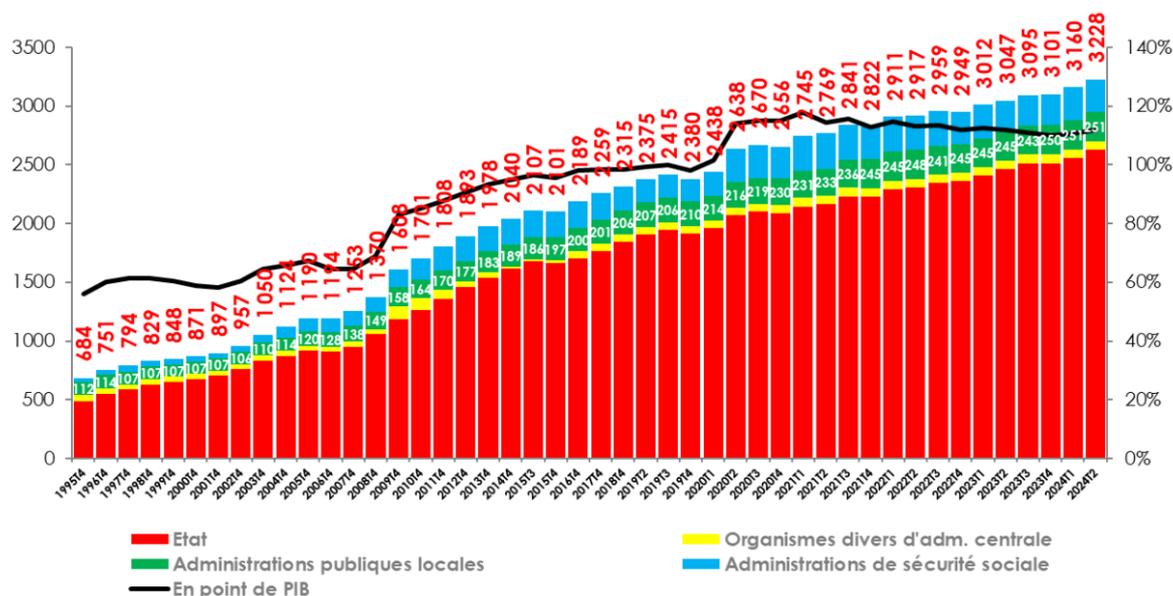
✓ Le déficit public

Le déficit public est estimé aux environs de 6,1 % du PIB pour l'année 2025.

Il comprend l'Etat et ses satellites, les administrations publiques locales et les organismes de financement de la sécurité sociale.

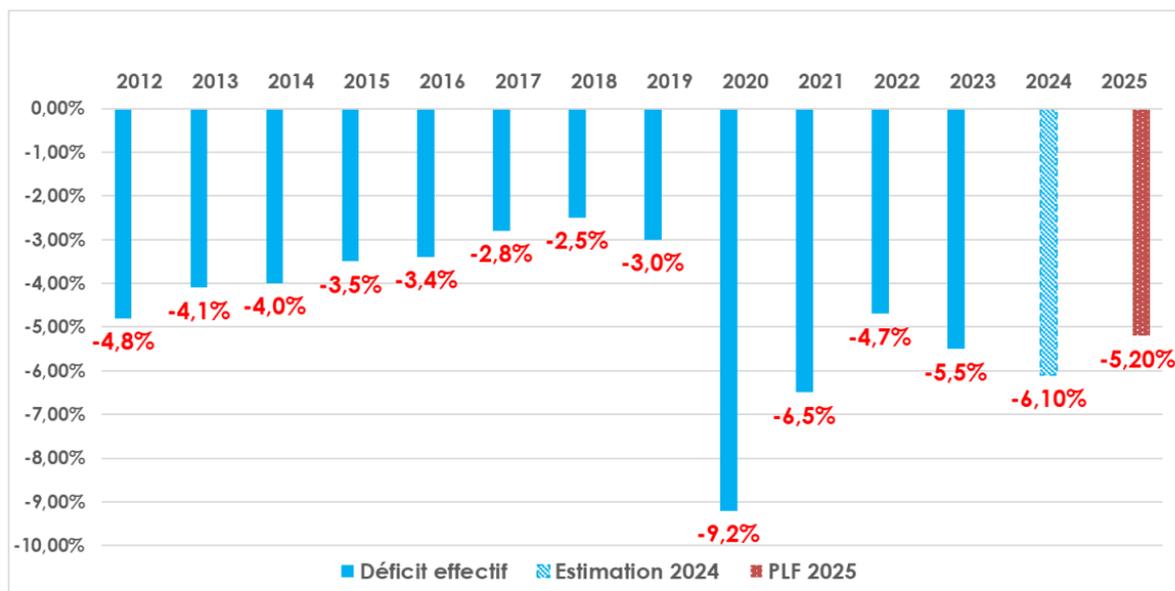
A noter que les collectivités locales, contrairement à l'Etat, ne peuvent pas être en déficit car leur besoin de financement doit être couvert par des ressources propres. Il s'agit ici de leur stock de dette.

LA DETTE PUBLIQUE 1995 – 2024 – EN MDS €



A la fin du 2^{ème} trimestre 2024, la dette publique représentait 112 % du PIB (sachant que l'objectif de la loi de programmation 2023/2027 est une stabilisation à 108% du PIB), tandis que le déficit public devrait s'établir à 6,1 % du PIB fin 2024.

ÉVOLUTION DU DEFICIT PUBLIC STRUCTUREL - EN % DU PIB



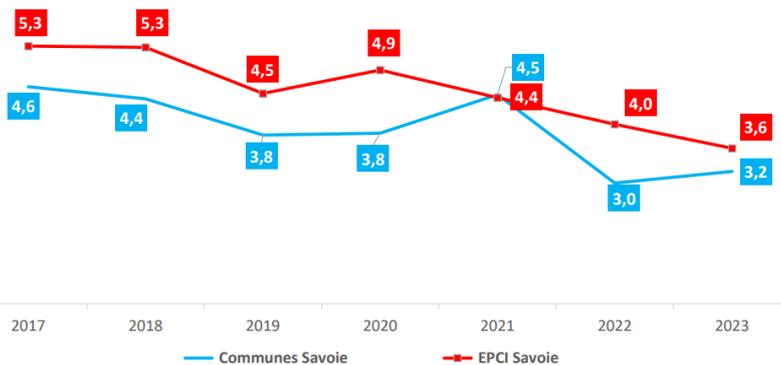
Néanmoins une situation favorable pour les communes de Savoie

LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DES COMMUNES ET EPCI EN SAVOIE

Capacité de désendettement = nombre d'années qu'il faut à la collectivité pour rembourser tout son stock de dette si elle y consacre toute son épargne brute de fonctionnement. Elle doit se situer en dessous de 10-12 ans.



L'évolution des capacités de désendettement (en années) entre 2017 et 2023



Données brutes - source comptes des communes

Amélioration de la capacité de désendettement du bloc local depuis 2021 et la fin de la crise sanitaire. La capacité de désendettement à l'échelle de la Savoie est inférieure à 4 ans, ce qui témoigne d'une **situation d'ensemble favorable**.

En 2022, les **EPCI** ont bénéficié d'une fraction de TVA très dynamique (+9,6%).

En 2023, les **communes et EPCI** ont bénéficié du dynamisme des bases fiscales (7,1%).

QUE RETENIR DE LA SITUATION DES COLLECTIVITÉS EN 2024



Les collectivités subissent de plein fouet les impacts des différentes crises avec plusieurs mois de décalage :

Côté dépenses :

- **L'inflation** produit ses effets en année pleine (revalorisation masse salariale, prestations sociales indexées sur l'inflation, dépenses d'énergie...)

Côté recettes :

- Les Départements, régions et EPCI sont dépendants en 2023 d'une **fraction de TVA moins dynamique** (2,7% en 2023 vs 9,6% en 2022)
- **Effondrement des droits de mutation** avec le retournement du marché immobilier, recette phare des Départements.

Seule La revalorisation des bases (+7,1% en 2023) a permis de limiter la casse pour le bloc communal... pour l'instant.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 PROVISOIRES

3.1 BUDGET COMMUNAL

	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé
Fonctionnement				
Dépense	4 614 163,00	4 614 163,00	3 825 148,13	82,90
Recette	4 614 163,00	4 614 163,00	4 734 307,29	102,60
Total Fonctionnement	0,00	0,00	909 159,16	0,00
Investissement				
Dépense	4 370 709,82	4 370 709,82	1 834 245,25	41,97
Recette	4 370 709,82	4 370 709,82	3 046 849,26	69,71
Total investissement	0,00	0,00	1 212 604,01	0,00
Total DEPENSE	8 984 872,82	8 984 872,82	5 659 393,38	62,99
Total RECETTE	8 984 872,82	8 984 872,82	7 781 156,55	86,60
Total GENERAL	0,00	0,00	2 121 763,17	0,00

- ❖ un très bon taux d'exécution en section de fonctionnement
- ❖ un taux d'exécution à améliorer en section d'investissement
- ❖ la section de fonctionnement dégage un excédent de plus de 900 k € tout en ayant transféré 600 k € au budget annexe de l'eau pour le financement de la défense incendie
- ❖ pas d'augmentation de la fiscalité
- ❖ pas d'augmentation des tarifs

3.2 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé
Fonctionnement				
Dépense	950 967,76	950 967,76	287 317,89	30,21
Recette	950 967,76	950 967,76	972 438,84	102,26
Total Fonctionnement	0,00	0,00	685 120,95	0,00
Investissement				
Dépense	2 766 000,30	2 766 000,30	1 057 167,15	38,22
Recette	2 766 000,30	2 766 000,30	624 177,00	22,57
Total investissement	0,00	0,00	-432 990,15	0,00
Total DEPENSE	3 716 968,06	3 716 968,06	1 344 485,04	36,17
Total RECETTE	3 716 968,06	3 716 968,06	1 596 615,84	42,95
Total GENERAL	0,00	0,00	252 130,80	0,00

- ❖ Les importants travaux sur le réseau d'eau potable ont commencé fin 2024. La totalité des crédits a été engagée.
- ❖ Financement par un emprunt de 1,3 M et une ligne de trésorerie de 450 k € : débloqué le 20 janvier 2025.
- ❖ Les dépenses et la recette apparaissent dans les restes à réaliser de l'exercice 2024
- ❖ Un budget contraint, financé uniquement par la vente de l'eau.

4. ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2024 – BUDGET COMMUNAL

La commune de Porte-de-Savoie a un excellent ratio de capacité de désendettement. Les bons ratios se situent au-dessous de 7 ans. La vigilance s'impose quand le ratio est supérieur à 12 ans.

Capacité de désendettement de la commune de Porte-de-Savoie : 1,84 année

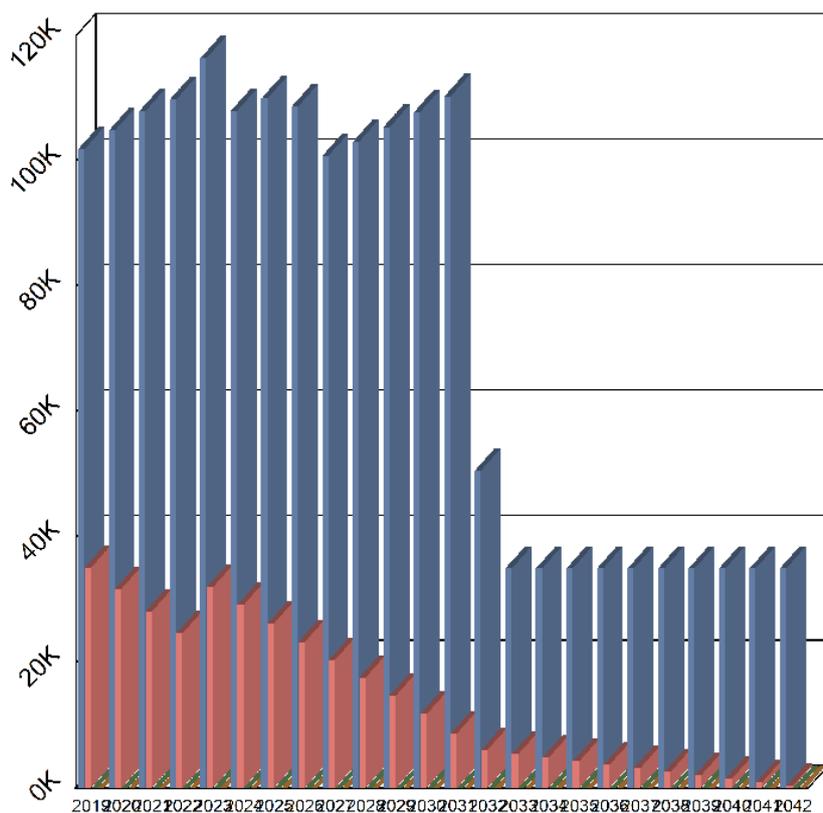
Epargne brute = 707 598 €

Recettes Réelles de Fonctionnement 2024 – c/002 = 3 795 144,82 €

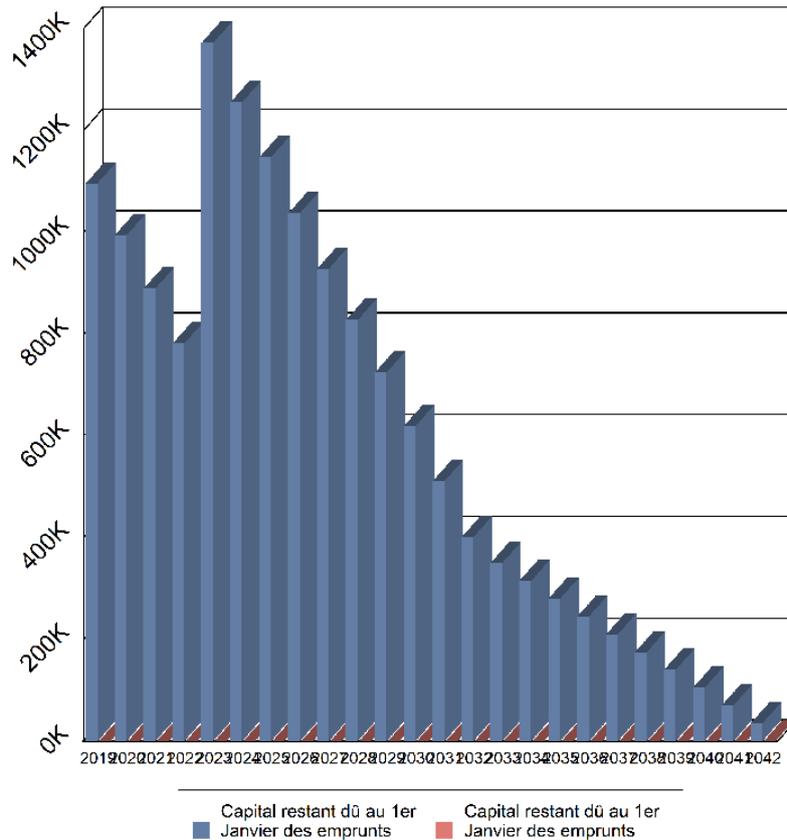
Dépenses Réelles de fonctionnement 2024 = 3 687 547,86 € - dépense exceptionnelle de 600 k € virée au budget annexe de l'Eau = 3 087 547,86 €

Encours de la dette au 31/12/2024 : 1 304 621 €

Diagramme de remboursement



Capital restant dû



5. UN EMPRUNT DE 1,3 MILLIONS D'EUROS CONTRACTE AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR LE BUDGET DE L'EAU

La commune a contracté un emprunt de 1,3 M auprès de l'AFL au taux fixe de 3.25 % sur une durée de 30 ans pour financer les travaux de restructuration du réseau d'eau potable et de mise en conformité de la défense incendie.

Les fonds ont été virés à la commune à la date du 20 janvier 2025.

Sous réserve de nouvelles dispositions législatives contraires, la dette sera transférée à la communauté de communes Cœur de Savoie qui reprendra la compétence au 1^{er} janvier 2026.

Néanmoins, en intégrant cette dette (1 948 266.78) à l'encours de la dette du budget principal, la capacité de désendettement de la commune reste très bonne : 3,1 ans.

6. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Voté 2024	Réalisé 2024	Projet de BP 2025	Variation BP 2025 / voté 2024
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 614 163	3 825 148	4 678 065	1,38 %

charges à caractère général (011)	1 750 000	1 716 046	1 289 100	26,34 %
dépenses de personnel (012)	1 500 000	1 480 588	1 716 500	14,43 %
autres charges de gestion courante (65) subventions aux associations et au CCAS, participation SDIS, indemnités élus	425 000	424 739	455 000	7,06 %
Charges financières (66)	30 000	29 075	27 000	- 10 %
Atténuation de produits (014)	60 000	37 098	73 000	17,81 %
Charges spécifiques (67)	2 000		6 000	200 %
Opérations d'ordre (042)	140 000	139 804	180 000	28,57 %

	Voté 2024	Réalisé 2024	Projet de BP 2025	Variation BP 2025 / voté 2024
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 614 163	4 734 307	4 678 065	1,38 %

produits des services (70)	468 000	447 625	472 000	0,85 %
impôts et taxes (73)	990 000	1 074 629	1 063 000	7,37 %
fiscalité locale (731)	1 600 000	1 547 698	1 569 981	- 1,88 %
Dotations, subventions et participations (74)	495 000	555 728	509 500	2,93 %
Autres produits de gestion courante (75)	120 000	138 816	132 000	10 %
Atténuations de charges (013)	2 000	25 540	15 000	657 %
Produits spécifiques (77)	-	5 106	2 000	-
Recettes d'ordre (042)	257	257	9 000	3401 %
Excédent de fonctionnement reporté (002)	938 905,47	938 905,47	909 788,77	- 3,17 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Voté 2024	Réalisé 2024	Projet de BP 2025	Variation BP 2025 / voté 2024
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 370 709	1 834 245	4 836 046	10,65 %

Immobilisations incorporelles (20)	35 000	25 080	-	- 100%
Subventions d'équipement versées (204)	5 000	-	1 250	- 75 %
Immobilisations corporelles (21)	577 488	279 854	434 212	- 25,93 %
Immobilisations en cours (23)	42 741	-	10 685	- 75 %
Dépenses d'équipement sur opérations	3 493 185	1 310 168	3 111 134	- 10,94 %
Dotations, fonds et réserves (10)	3 100	139	500	- 83 %
Remboursement des emprunts en capital (16)	110 000	109 426	115 000	4,55 %
Autres immobilisations financières (27)	100 000	97 669	110 000	10 %
Opérations patrimoniales (opérations d'ordre) 041	257	257	1 053 265	

	Voté 2024	Réalisé 2024	Projet de BP 2025	Variation BP 2025 / voté 2024
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 370 709	1 834 245	5 297 992	21,22 %

Subventions d'investissement (13)	692 565	43 046	669 919	- 3,27 %
Dotations, fonds et réserves (10)	220 000	228 427	685 134	211,42 %
Produit des cessions d'immobilisations (024)	-	-	400 000	

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	125 215,12	139 804,27	180 000	43,75 %
Opérations patrimoniales (041)			1 044 665,05	
Solde excédentaire de la section d'investissement reporté (001)	2 612 981,82		1 212 604,01	- 53,59 %

virement à la section d'investissement (autofinancement prévisionnel) :

931 465 euros

Orientations budgétaires pour la section de fonctionnement :

- ❖ Un contexte incertain pour les recettes en l'absence de vote sur le projet de loi de finances (prévisions prudentes)
- ❖ Des charges qui augmentent en raison :
 - du contexte inflationniste (augmentation des contrats de maintenance, du montant des honoraires, des primes d'assurances et des tarifs des prestataires de services en général)
 - de l'effort en direction des associations, commerçants et écoles pour leur permettre de faire face à l'inflation : augmentation du budget aux associations et au CCAS, augmentation de la dotation pour les projets pédagogiques, suspension de l'indexation des loyers sur l'inflation)
 - du souhait d'offrir des services en amélioration constante en recourant à des prestataires (entretien de terrains et espaces verts, ménage dans les écoles) ou en recrutant (garde champêtre)
 - d'une politique de ressources humaines volontariste ayant pour but d'attirer des candidats et de fidéliser les agents en poste dans un contexte difficile de recrutement (augmentation du régime indemnitaire, mise en place de tickets restaurant)
 - de l'augmentation des cotisations retraite et maladie et de la prise en compte sur l'entièreté de l'exercice des recrutements effectués en 2024.

Orientations budgétaires pour la section d'investissement, les principaux projets d'équipement :

- Aménagement de la route de Seloge = 1,7 M
- Liaison piétonne le long de la RD 12 = 800 k €
- Extension du centre technique municipal = 750 k €
- Panneaux photovoltaïques sur les écoles : 250 k €
- Déplacement de la boulangerie dans le cadre du projet du centre village : 300 k €
- Transformation du giratoire du centre village : 200 k €
- Etudes pour la révision du PLU : 35 000 €
- Aménagements urbains cadre de vie : 35 000 €
- Voirie : 75 000 €

- Travaux sur ouvrages d'art : 20 000 €
- Travaux sur réseaux secs et humides : 80 000 €
- Aménagement paysager ancienne forge Francin : 15 000 €
- Rénovation espace Emile Martin : 30 000 €
- Aménagement mairie Les Marches : 115 000 €

Ces montants sont prévisionnels et pourront évoluer en fonction de l'avancée des projets, et des montants des offres.

Par ailleurs la totalité de ces crédits n'est pas inscrite au BP 2025 car les projets ne seront pas intégralement financés sur 2025.

7. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

	Voté 2024	Réalisé 2024	Projet de BP 2025	Variation BP 2025 / voté 2024
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	950 967,76	287 317,89	430 498,53	- 55 %
Charges à caractère général (011)	211 146,93	144 905,06	164 488	- 22 %
charges de personnel (012)	22 000	20 601	25 000	14 %
Atténuation de produits (014)	56 000	48 190	50 000	- 11 %
Autres charges de gestion courante (65)	2 000	1 963,06	3 010	51 %
Charges financières (66)	35 000	-	46 000	31 %
Charges exceptionnelles (67)	1 000	26,50	1 000	-
Dépenses imprévues (022)	10 000	-	10 000	-
Opérations de transfert entre sections (042)	72 000	71 632,27	72 000	-
Virement à la section d'investissement (023)	541 820		59 000	

	Voté 2024	Réalisé 2024	Projet de BP 2025	Variation BP 2025 / voté 2024
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	950 967,76	972 438,84	430 498,53	1,37 %
Vente de produits (70)	876 000	885 722,60	283 000	- 68 %
Autres produits de gestion courante (75)	-	8149,50	2 000	

Produits exceptionnels (77)	-	3 598,98	1 000	
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	16 000,30	16 000,30	16 000	0%
Excédent d'exploitation reporté (002)	58 967,46	58 967,46	128 498,53	118 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Voté 2024	Réalisé 2024	Projet de BP 2025 + RAR 2024	Variation BP 2025 / voté 2024
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 766 030	1 057 167,15	1 987 622	- 28 %
Immobilisations incorporelles (20)	20 000	3 735	10 000	- 50 %
Immobilisations corporelles (21)	50 000	6 907,18	10 000	- 80 %
Immobilisations en cours (23)	2 612 500	1 029 624,07	1 473 632,27	- 44 %
Participations et créances (26)	2 800	900	-	
Remboursement capital des emprunts (16)	10 000	0	45 000	350 %
Déficit d'investissement (001)			432 990,15	

	Voté 2024	Réalisé 2024	Projet de BP 2025 + RAR 2024	Variation BP 2025 / voté 2024
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 370 709	1 834 245	1 987 622	-55 %
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)			556 622,42	
Emprunt en euros (16)	1 600 000	-	1 300 000	- 19 %
Opérations d'ordre (040)	72 000	71 632,27	72 000	0 %
Virement de la section d'exploitation (021)	541 820		59 000	- 89 %

Projet d'affectation du résultat 2024 de la section d'exploitation :

Résultat = 685 120, 95 euros

Besoin de financement de la section d'investissement = déficit d'investissement (432 990, 15 €) + solde des restes à réaliser (123 632,27) = 556 622,42 €

Affectation au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) = 556 622,42

Report du solde au R 002 en section de fonctionnement = (685 120,95 - 556 622,42) = 128 498,53

Orientations budgétaires pour le budget annexe de l'Eau :

- Un changement important en 2025 avec une délégation de service public prévue dès le mois de juillet avant transfert de la compétence à la communauté de communes en 2026 : une décision modificative du budget sera nécessaire pour acter ces changements.
- Une réévaluation des tarifs de l'eau pourra être à l'étude.

8. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024 – 2026

	CP réalisés	2025	2026	Montant de l'AP
AP 2020_01 Révision du PLU	106 492.24	35 000	-	141 492.24

	CP réalisés	2025	2026	Montant de l'AP
AP 2020_02 Restructuration mairie annexe de Francin	2 197 084.98	15 000	-	2 212 084.98

	CP réalisés	2025	2026	Montant de l'AP
AP 2020_03 Développement commercial centre village Les Marches	313 035.05	401 250	1 094 714.95	1 809 000

	CP réalisés	2025	2026	Montant de l'AP
AP 2020_05 Liaisons douces	336 645.31	1 840 625	700 000	2 877 270.31

	CP réalisés	2025	2026	Montant de l'AP
AP 2020_06 Transition écologique	38 031.57	332 500	283 468	654 000

L' éventualité du recours à l'emprunt en 2026 pourra être envisagée en fonction du taux d'exécution du budget d'investissement en 2025.

9. LES NOUVEAUTES EN 2025

- ❖ Abandon du compte administratif et du compte de gestion au profit du compte financier unique
- ❖ Budget vert : cotation de chaque dépense en fonction de son impact sur l'environnement (favorable / défavorable / neutre / non cotée) et de 6 axes (lutte contre le changement climatique, adaptation au changement climatique, gestion des ressources en eau, transition vers l'économie circulaire, lutte contre les pollutions de l'air et des sols, préservation de la biodiversité)